



Plan Nager à Paris

Comité de suivi du 12 septembre 2019

Plan Nager à Paris - Le bilan des 5 ans

01 Propos introductifs

Jean-François MARTINS

02 Bilans annuels

De juillet 2015 à aujourd'hui

03 Les mesures significatives réalisées

Parc aquatique, actions sportives et services à l'utilisateur

04 Les mesures significatives lancées

Constructions et outils numériques

05 Les mesures non déclenchées

Transformées, non déployées, non concrétisées



Propos introductifs

Jean-François MARTINS,
adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, du tourisme et des
Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Un choix majeur pour un service public de qualité renforcée



Un parc massivement rénové et modernisé

Des piscines accessibles au plus grand nombre

L'usage des associations sportives facilité

Des piscines toujours plus respectueuses de l'environnement

Un environnement amélioré pour tous les publics et les agents

De nouveaux espaces de baignade familiaux et ludiques

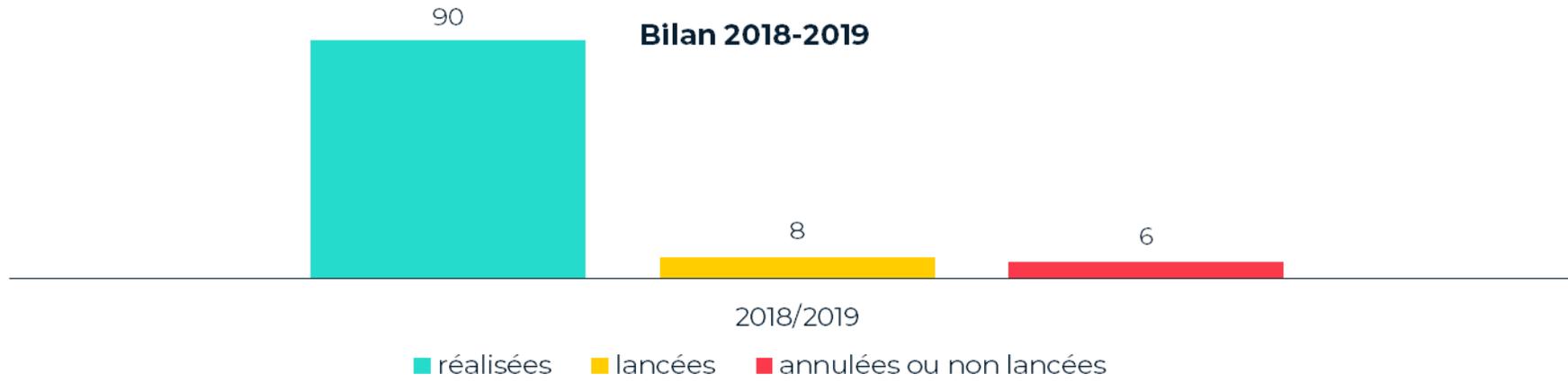


Bilans annuels

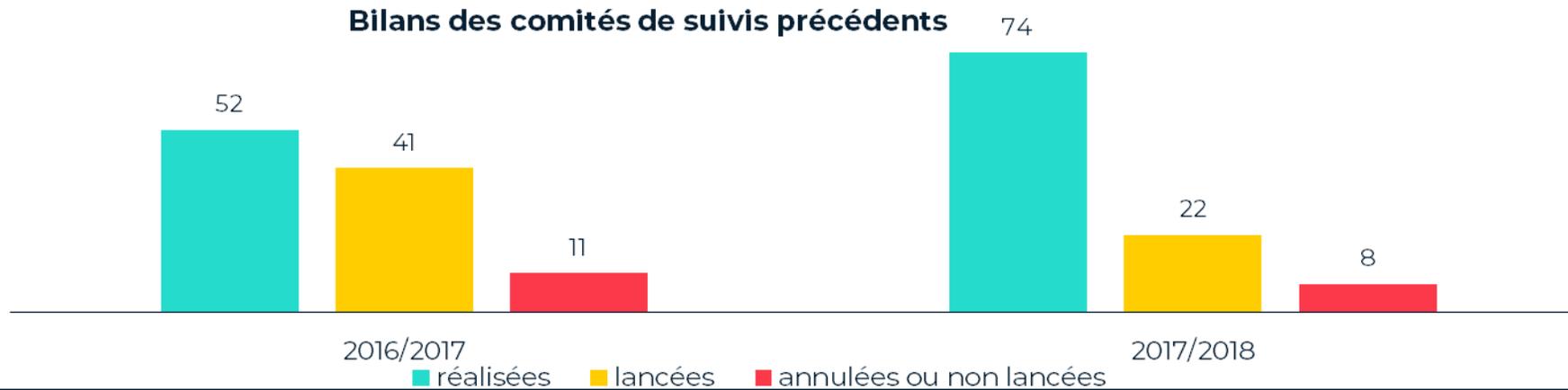
De juillet 2015 à aujourd'hui

Bilans annuels

L'avancée des 104 mesures

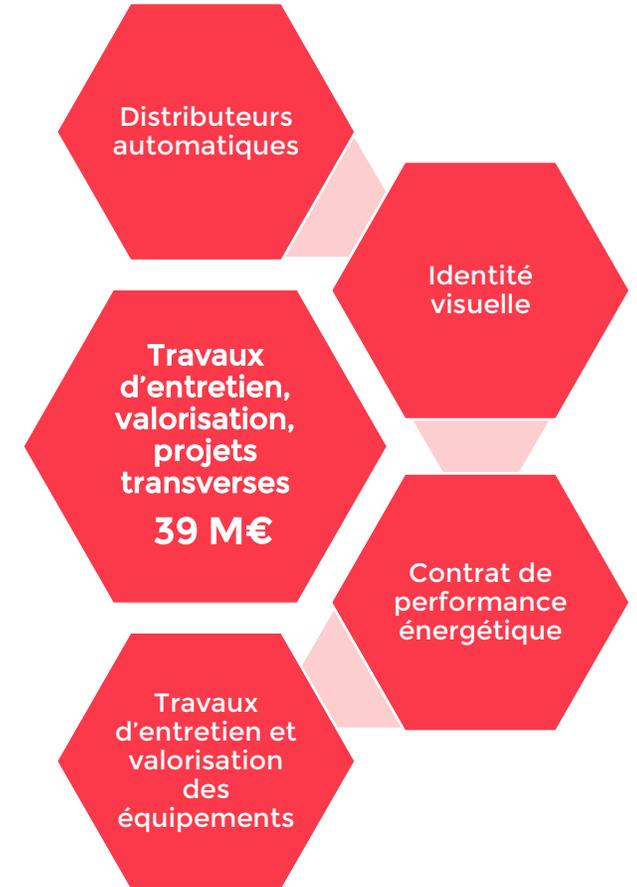
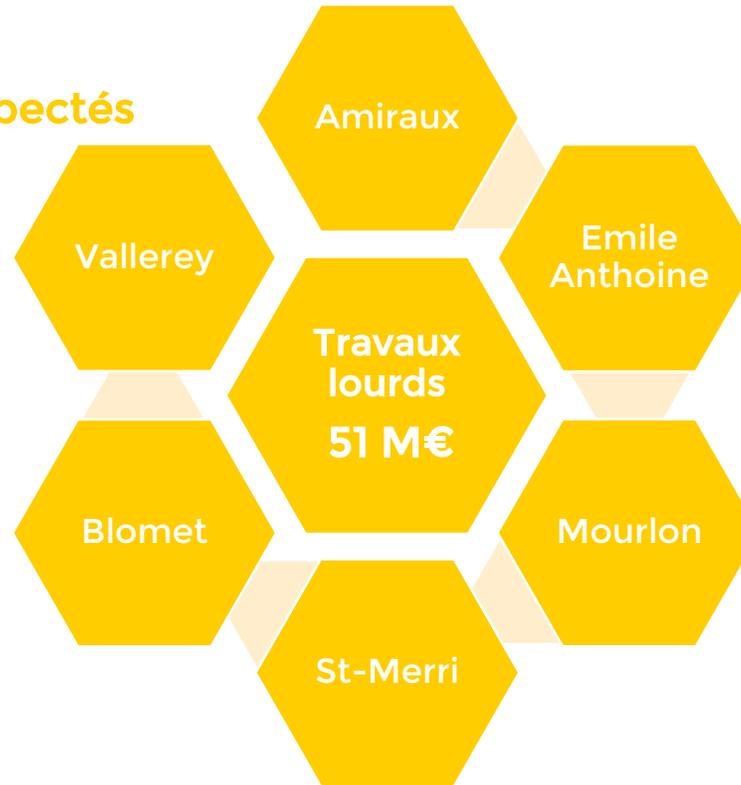


Sur les 104 mesures initiales du Plan nager à Paris, **95 % sont réalisées ou mises en œuvre.**



Bilans annuels

des montants investis conséquents et respectés



En 2015, 150M d'euros annoncés.

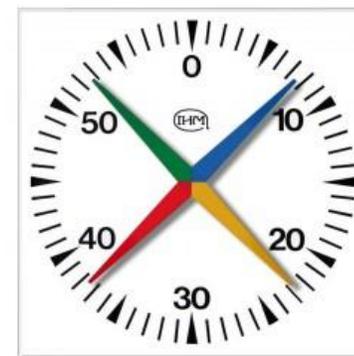
Seule la piscine Belliard en cours d'étude n'est pas prise en compte.

**Au total,
134 M d'euros engagés,** conforme au PIM 2017.

Bilans annuels

Plus de temps et d'ouvertures pour tous les usagers : scolaires, associatifs, public

De 2015 à 2019



Près de 41 minutes supplémentaires par équipement par jour



Les mesures très significatives réalisées

Parc aquatique, actions sportives et services à l'utilisateur

Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du parc aquatique parisien

Construction de la piscine Davout / Yvonne Godart dans le 20^e (mesure 1) : ouverture rentrée 2019

Construction de la piscine Elisabeth dans le 14^e (mesure 2) : ouverture 1^{er} trimestre 2020

Ouverture d'un bassin mobile sur le centre sportif Emile Anthoine dans le 15^e (mesure 36) : ouvert en novembre 2017



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du parc aquatique parisien

Création d'une baignade estivale à La Villette dans le 19^e (mesure 7) :

229 205 visiteurs depuis son ouverture à l'été 2017, soit une moyenne de 1187 visiteurs par jour d'ouverture



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du parc aquatique parisien

Ouverture en mode nordique du bassin extérieur de la piscine de Butte aux cailles dans le 13^e (mesure 5) :

650 000 euros investis pour une ouverture toute l'année depuis le printemps 2016. **Soit 2500 heures d'ouverture au public chaque année**. Près de 15 heures par semaine pour les clubs.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du parc aquatique parisien

Réhabilitation lourde de 5 piscines (mesures 30, 31, 32, 33 et 34)

- Amiraux (18^e) ouverte en novembre 2017,
- Mourlon (15^e) ouverte en avril 2018,
- Anthoine (15^e) ouverte en novembre 2018,
- Saint-Merri (4^e) ouverte en septembre 2019,
- Blomet (15^e) ouvrira à l'été 2020

Pour un montant de 48 millions d'euros.

D'autres gros travaux non-inscrits au PNP terminés:
Dunois (13^e), Taris (5^e), Champerret (17^e)... ou en cours
Boiteux, Le Gall (12^e), Lafay (17^e), Château-Landon (10^e),
Pontoise (5^e).



Amiraux (18^e)



André et René Mourlon (15^e)

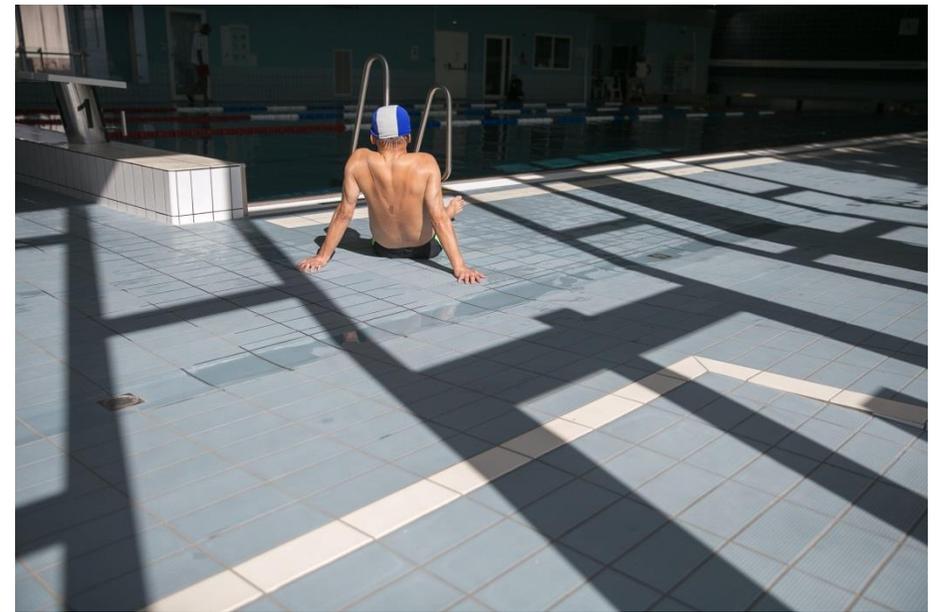
Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du parc aquatique parisien

Beaucoup d'actions et de mesures du Plan Nager à Paris autour de l'amélioration technique dans les piscines (ventilation, filtration, éclairage, circulation, locaux techniques, locaux sociaux...) ont été achevées.

Des innovations telles que le préchauffage par data centers (piscine Butte aux Cailles), récupération de la chaleur des eaux usées de Paris (piscine Aspirant Dunand) sont à noter,

Au-delà du Plan Nager à Paris, l'empreinte environnementale et énergétique de plusieurs piscines va progresser grâce à un **Contrat de performance énergétique** qui démarre au printemps 2020 : Drigny (9^e), Mathis (19^e), Dunois (13^e), Didot (14^e), Rouvet (19^e), La Plaine (15^e)



Echangeurs thermiques - Aspirant Dunand (14^e)

Les mesures très significatives réalisées

Renforcement de l'action sportive et le savoir-nager

Création d'un Passeport de la natation pour les élèves du primaire (mesure 42) : mise en œuvre en septembre 2018.

Pérennisation du renforcement de l'apprentissage de la natation (mesure 47) :

augmentation de 130% du nombre de séances de remédiation **passant ainsi de 12 heures par semaine en 2015 à 27 heures par semaine** la saison dernière. Le potentiel pouvant être encore développé cette année au vu des résultats des évaluations qui ont lieu la semaine dernière.



Les mesures très significatives réalisées

Renforcement de l'action sportive et le savoir-nager

Création de stages de rattrapage du savoir-nager pendant les vacances (mesure 48) : 350 places dès la saison 2017/2018, plus de 700 places en 2018/2019, et un rythme de croisière à 1000 enfants pour cette nouvelle saison.

Conventionnement avec les principaux clubs (mesures 68 et 70) : convention de résidence et convention d'objectifs signées avec 8 clubs parisiens depuis 2016.

Octroi pendant les vacances de créneaux aux clubs pour la préparation des grands rendez-vous sportifs (mesure 71) :

Plus de **20 heures par semaine libérées** dans les bassins de 50 mètres depuis 4 ans pour 7 à 8 clubs concernés par les échéances estivales nationales ou internationales.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Mise à jour du règlement intérieur des piscines (mesure 82) :

l'ancien datant de 1981, le règlement intérieur a été mis à jour et voté au printemps 2019 (mise à jour d'ailleurs étendue à l'ensemble des équipements sportifs).

On peut notamment y relever la possibilité et sous couvert de l'aval du maître-nageur, d'utiliser du matériel sportif (palmes, plaquettes...) dans des lignes dédiées ou l'interdiction formelle d'enseigner sans autorisation.

Installation de caisses automatiques (mesure 78) :

chaque piscine est dotée de distributeur automatique de billet depuis juin 2017.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Multiplication des créneaux « nocturnes » (jusqu'à 22h) (mesure 54) :

En 4 ans, 25 nouveaux créneaux sont venus ajouter quelques 60 heures hebdomadaires d'ouverture pour le public.

Doublement des créneaux publics en fin de journée (mesure 51) :

Grace à une optimisation étroite des occupations associatives, ce sont quelques 35 créneaux en soirée (18h-20h) qui sont aujourd'hui proposés, soit 70h chaque semaine, comparées aux 40h présentes en 2015.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Élargissement des plages horaires le matin et à la mi-journée (mesure 50) :

28 situations d'extension chaque semaine du créneau matinal ; 36 extensions du créneau de la mi-journée : ce sont donc plus de 16h cumulées de plus par semaine grâce au Plan nager.

Extension du Plan été d'une semaine (mesure 58) :

les horaires d'ouverture non-stop sont prolongés sur la première semaine du mois de septembre depuis 2016.

Création de créneaux exclusivement dédiés aux familles (mesure 59) :

11 piscines réservent 2 heures le week-end dédiées aux familles : Lafay, Dauvin, La Plaine, Valeyre, Nakache, Didot, Dunois, Montherlant, Mathis, Antoine, Taxis. Une offre portée à 26h par week-end à la réouverture de Blomet et Château-Landon,



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

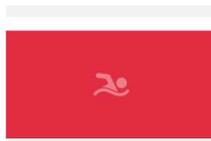
Mise en place progressive d'écrans dynamiques à l'accueil (mesure 96) :
déploiement dès cette rentrée 2019 pour une installation complète début 2020.

Information en temps réel des fermetures (mesure 97) et des plannings d'occupation (mesure 99) :

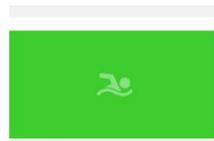
Les plannings d'occupation associative en fin de journée sont maintenant disponibles sur Paris.fr (fiche équipements). Le « Que faire à Paris » développe davantage encore la connaissance de l'offre. L'évolution numérique engagée sur le site de la Ville s'améliore et l'efficacité de ces mesures également.

Sensibilisation aux règles d'hygiène (mesure 87) :

mise à disposition de savon en libre-accès dans les 50 établissements aquatiques depuis plus de 2 ans.



Piscine Aspirant Dunand
20, rue Saillard
75014 PARIS
Fermé jusqu'à 11h30



Piscine Bernard Lafay
79, rue de la Jonquière
75017 PARIS
Ouvert jusqu'à 20h00

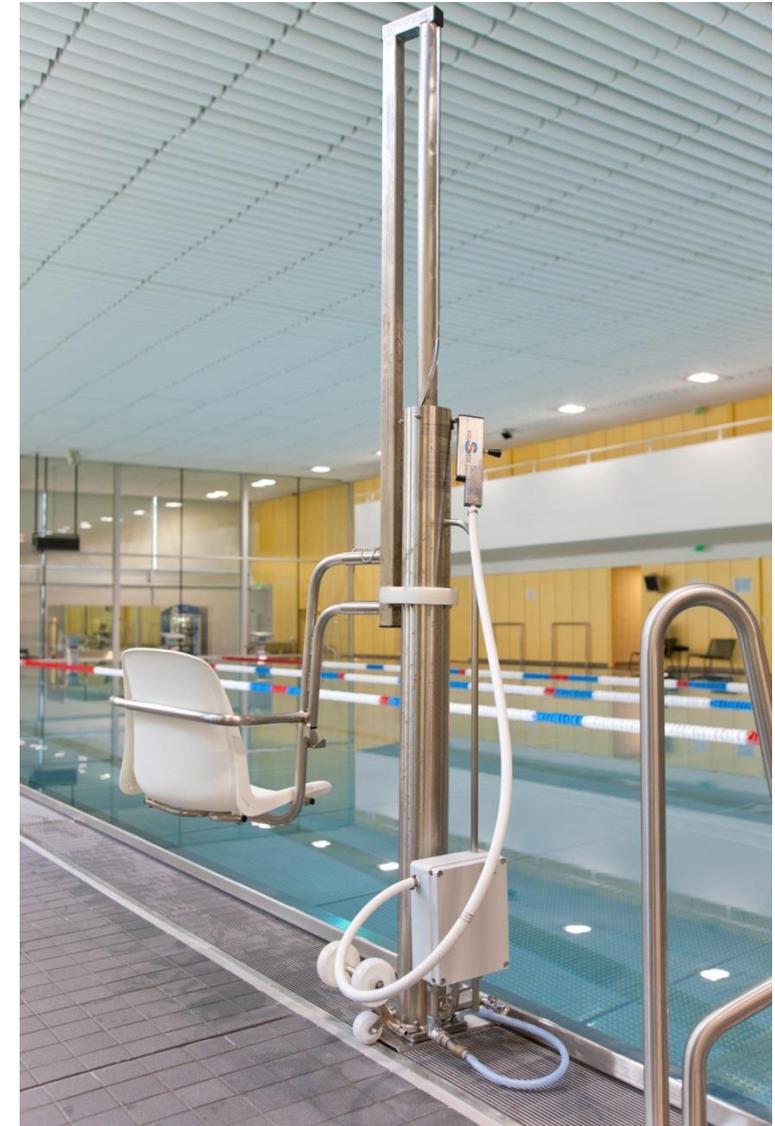


Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Développement de créneaux orientés pour favoriser la pratique des personnes en situation de handicap (mesure 77) :

Près d'une dizaine de piscines ont vu leur accessibilité handicapés renforcée. Le projet d'établissement du centre sportif E. Anthoine est tout spécialement orienté sur cette thématique, proposant plus d'une quinzaine d'heures de pratique chaque semaine à ces publics. D'autres établissements ont également renforcé leur accueil (Nakache, La Plaine, Lagatu...). Plusieurs EAPS de la ville suivent désormais une formation spéciale autour de cette thématique.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Modernisation de la signalétique dans les établissements (mesure 84) :

tous les supports sont chartés Paris-Piscines. L'arrivée du nouveau logo de la Ville de Paris est renforcée, sur le champ aquatique par la qualité de notre « signature ».

Consolidation de la labellisation qualité (mesure 83) : 45 des 49 piscines sont aujourd'hui labellisées QualiParis par l'Afnor.

Réalisation d'enquêtes de satisfaction (mesure 104) : une enquête a été ouverte en 2017, une seconde est actuellement disponible.



Les mesures très significatives réalisées

Amélioration du service à l'utilisateur

Création d'un Comité de suivi du Plan nager (mesure 91) :

4^e rendez-vous permettant de partager l'état d'avancement et la pertinence des actions.

Mise en place de Comités d'utilisateurs (mesure 92) :

à l'initiative des mairies d'arrondissement, ils se développent progressivement, notamment dans les 19^e, 15^e, 13^e, 5^e, 20^e, 14^e, 18^e et 12^e arrondissement.



Les mesures significatives lancées

Constructions et outils numériques

Mesures très significatives qui sont lancées

Parc aquatique

Construction de la piscine rue Belliard dans le 18^e (mesure 3) :
le chantier démarrera en 2020 pour une livraison fin 2022.

Réalisation d'une piscine découverte sur la Seine dans le 15^e (mesure 6) :
le projet lauréat a été désigné en juillet 2017. « *L'arche* » concession Haropa Ports de Paris verra le jour l'été prochain sur les berges du quai André Citroën (15^e).



Mesures très significatives qui sont lancées

Services à l'utilisateur



Installation d'un dispositif de comptage des usagers dans un bassin en temps réel et disponible via une application (mesure 98) :

Un marché spécifique a été lancé en septembre 2019. Une première installation dans une quinzaine d'établissements sera effective dès la fin de l'année 2019, pour un déploiement général à l'horizon de septembre 2020.

Mise en place à l'accueil d'une tablette interactive permettant de communiquer directement avec l'administration (mesure 80) : quelques piscines en sont déjà équipées. L'installation sera étendue à chaque établissement dans les mois à venir.



Les mesures non déclenchées

Transformées, non déployées, non concrétisées

Les mesures non déclenchées et transformées

Parc aquatique

Implantation d'une baignade estivale dans le lac Daumesnil dans le 12^e (mesure 9) :

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, la Ville a étudié avec soin, précision et exhaustivité les impacts de cette idée. Elle s'est alors heurtée à de lourdes difficultés administratives du fait du site protégé qu'est le lac Daumesnil. Mais surtout, elle a fait face à une fronde inattendue d'un très grand nombre de riverains qui ne souhaitent pas la réalisation de ce projet. Les services étudient les aménagements possibles pour évaluer les marges de manœuvre possibles afin de faire de nouvelles propositions.

Sans attendre les résultats des études précitées, **depuis cet été, les usagers bénéficient d'un site de baignade éphémère à proximité immédiate**, au sein du centre sportif Léo Lagrange.



Les mesures non déclenchées et transformées

Parc aquatique

Installation d'un second bassin mobile permanent au centre sportif Louis Lumière dans le 20^e à l'été 2016 (mesure 37) :

Lors de la mise en œuvre administrative de ce projet (études, appels d'offres, temps de chantier...), il s'est avéré que la plus value de ce bassin pour apporter une offre supplémentaire dans l'arrondissement était très négligeable avec la perspective de la construction de la piscine Davout/Yvonne Godard à quelques encablures seulement. En accord avec la mairie du 20^e, le surcoût pour seulement 2 années d'exercice a entraîné l'abandon de cette mesure.

Chaque été, les riverains bénéficient néanmoins d'un site de baignade éphémère dans le centre sportif Louis Lumière. La piscine Yvonne Godard est aujourd'hui sur le point d'être ouverte.



Les mesures non déclenchées

Renforcement de l'action sportive et le savoir-nager

Mise en place d'un système de badgeage pour les adhérents des clubs (mesure 75) :

Cette mesure vise à améliorer la visibilité des occupations et la réalité des besoins. Les contraintes techniques et les dépenses de fonctionnement n'ont pas trouvé leur place durant ce mandat.



Les mesures non déclenchées

Renforcement de l'action sportive et le savoir-nager

Étude de la faisabilité d'une rénovation de la piscine de la rue Eblé (7^e), propriété du Racing Club de France (mesure 4) :

Lors de l'élaboration du PNP, le RCF réfléchissait activement au devenir de son site historique dans le 7^e arrondissement. Après discussions et évaluation, le club a préféré s'orienter vers un partenariat avec un groupe hôtelier. La rénovation et la transformation du bâtiment tel que souhaité ne permettent plus un partenariat foncier avec la Ville de Paris.

Les mesures non déclenchées

Services à l'utilisateur

Accès aux piscines grâce à la carte du Citoyen de Paris, à l'attention de tous les usagers, y compris les bénéficiaires de la gratuité d'accès et du tarif réduit, dans le cadre du déploiement des caisses automatiques (mesure 79) :

L'évolution numérique de la relation des services municipaux avec les usagers se poursuit. Cette carte se développe mais n'est pas encore arrivée jusqu'au champ sportif.

Création d'un réseau social des piscines parisiennes autour d'une page Facebook dédiée (mesure 94) :

La nécessité de ce moyen de communication et son efficacité ne sont plus à démontrer. Si bien que la Ville a souhaité revoir l'ensemble de sa communication digitale pour une harmonisation et une cohérence globale. Cette idée a néanmoins permis d'engager une réflexion plus globale autour de l'ensemble des services à destination des usagers. L'efficacité de [@parisjécoute](#) fluidifie la relation immédiate aux usagers connectés.

